

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220707-008

du 07 juillet 2022

n°008

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, David SIMON

POUVOIRS (10) : Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Laurence RABUSSIER donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Hubert PREHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Elsa FARHAT donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MÉRY

EXCUSES (3) : Corine FARINEAU, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement du quai Alsace Lorraine (quai bas) - Modification n°2 au marché de travaux du lot 1, terrassement VRD

Par délibération n°13 du 30 septembre 2021, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement du Quai Alsace Lorraine avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour un montant total de 1 214 630,03 HT (1 457 556,04 € TTC).

Concernant le marché du quai bas, composé de deux lots, des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires :

LOT 1 : Terrassement – VRD, marché n° 21M23V d'un montant initial de 667 275,90 € HT (800 731,08 € TTC) passé avec la société COLAS Centre-Ouest. L'avenant n° 1 a modifié le montant de ce marché qui est passé à 673 415,90 € HT (808 099,08 € TTC) qui entraîne des modifications de ce marché selon le détail suivant :

- Réalisation de travaux supplémentaires relatifs à la réfection de la façade « Est » du bâtiment Kayak du site de Verdun. En effet, il a été décidé, dans un second temps, de réaliser ces travaux, à l'identique du pignon « Sud » pour un montant de + 15 887,07 € HT (19 064,49 € TTC),

- Remplacement d'une pierre de tête de perré pour un montant de + 1 595,00 € HT (1 914,00 € TTC),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220707-008

du 07 juillet 2022

n°008

page 2/2

- La modification du projet des tranchées techniques a toutefois entraîné la suppression d'une chambre L3T et de 10 ml de fourreau ayant pour conséquence une moins-value d'un montant de - 750 € HT (900 € TTC).

Le montant total du marché COLAS s'élève dorénavant à 690 147,97 € HT (828 177,57 TTC) soit une majoration du montant initial de 3,43 %.

* * * * *

VU l'article R.2194-8 du Code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant,

VU la délibération n° 13 du 30 septembre 2021 approuvant la signature des marchés de travaux pour l'aménagement du quai Alsace Lorraine,

VU la délibération n° 9 du 19 mai 2022 approuvant la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot 1 Terrassement VRD.

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer la prestation complémentaire de ravalement de façade du bâtiment Kayak et le remplacement d'une pierre de tête de perré afin d'apporter une plus-value à l'aménagement du quai Alsace Lorraine,

CONSIDÉRANT la réduction en matière de tranchée et fourreau,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle prestation entraîne une variation de + 16 732,07 € HT soit 20 078,49 € TTC dans le montant du marché Terrassement-VRD N°21M23 passé avec la société COLAS Centre-Ouest,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°2 au marché 21M23 pour un montant supplémentaire de 16 732,07 HT, portant le montant total du marché à 690 147,97 € HT (828 177,56 € TTC) ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 518/2315/126/C07M06A01/XX/4600 ;

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

AVENANT n°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE DE CHATELLERAULT
78, Boulevard Blossac – CS 10619
86106 CHATELLERAULT Cedex

B - Identification du titulaire du marché de travaux

LOT n°1 – Terrassement - VRD

COLAS FRANCE
Z.I. Sud Nonne – CS 60223
86102 CHATELLERAULT Cedex

C - Objet du marché de travaux

■ Objet du marché de travaux :

Travaux d'aménagement du quai Alsace Lorraine (quai bas et pré de l'Assesseur)

■ Date de la notification du marché de travaux : 07 Octobre 2021

■ Durée d'exécution initiale du marché de travaux : 7 mois dont 1 mois de préparation

■ Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 667 275,90 €
- Montant TTC : 800 731,08 €

■ Nouveau montant du marché après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 673 415,90 €
- Montant TTC : 808 099,08 €

D - Objet de l'avenant 2

■ Avenant 2 :

Le présent avenant a pour objet :

➤ Travaux en plus-value :

- La réfection de la façade « est » du bâtiment Kayak, à l'identique de la réfection réalisée sur le pignon « sud » dans le cadre du marché initial, sur demande du maître d'ouvrage, pour un montant total de 15 887,07 € HT selon le devis quantitatif estimatif joint en annexe au présent document.
- Le remplacement d'une pierre de couverture du perré, sur demande du maître d'ouvrage, pour un montant total de 1 595,00 € HT selon le devis quantitatif estimatif joint en annexe au présent document.

➤ Travaux en moins-value :

- La modification du tracé des tranchées techniques dans le Pré de l'Assesseur, sur demande du maître d'ouvrage, pour un montant total de - 750 € HT selon le devis quantitatif estimatif joint en annexe au présent document.

■ Incidence financière de l'avenant 2 :

L'avenant 2 a une incidence financière sur le montant du marché :

NON OUI

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 16 732,07 €
- Montant TTC : 20 078,48 €

Nouveau montant du marché après avenants 1 et 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 690 147,97 €
- Montant TTC : 828 177,56 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : +3,43 %

■ Incidence sur les délais :

Prolongation du délai d'exécution global de 2 semaines, portant le délai à 7,5 mois.

E - Signature du titulaire du marché de travaux

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché de travaux

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)